



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 17/01/2023 en présentiel

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS – Christophe MPAGA - Toufik HAMDAROU

Excusé : MM. Jerry TOUSSAINT- Pierre-Yves KERLOCH

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNATS

Match N° 24551685 ES 16^{ème} 2 / COURONNES OFC D2 du 14/01/23

Lecture du rapport de l'arbitre officiel, L'entraîneur a intimé l'ordre à ses joueurs de rentrer aux vestiaires en cours de partie et a refusé de reprendre le jeu à la demande de l'arbitre officiel. Le score est de 2/1 à la 75^{ème} minute.

*La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de COURONNES OFC (-1pt ; 0 but) pour en donner le gain à l'équipe 2 de l'ES 16^{ème} (3pts; 2 buts) et **transmet à la commission de discipline***

Match N° 24551688 PARIS CA 2 / AS PARIS D2 du 22/01/23

Courriel de CA PARIS du 16/01/23 demandant de changement de terrain et horaire du match à 13h00 au stade Jules Noël via footclubs et refusée par AS Paris

La demande de Paris CA est conforme (cf article 15.6 du RSG du district 75) et le changement de terrain ne nécessite pas l'accord du club adverse dans Paris intramuros. La commission fixe la rencontre au stade Jules NOËL avec un coup d'envoi à 13H.

Match N° 24552082 PARIS XVII POUCHET / PARIS US XI D3.A du 15/01/23.

Courriel de POUCHET du 15/01/23 précisant que le terrain est fermé suite à un droit de retrait des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 29/01/23.

Match N° 24551955 AC PARIS 15.2 / AF PARIS 18 D3.B du 22/01/23

Courriel de AC PARIS 15 DU 10/01/23 nous informant que des travaux débuteront au stade Rigoulot à partir du 18/01/23 et il n'y aura plus d'éclairage et demande le report du match, la DJS n'ayant aucune solution de repli.

La commission fixe la rencontre au 19/02/23.

Match N° 25112784 GOUTTE D'OR FC / JUNIOR ACADEMIE PARIS D4.C du 15/01/23.

Lecture de la FMI match non joué, motif : terrain impraticable déclaré par l'arbitre du match - accord des 2 clubs pour jouer le 29/01/23

La commission fixe la rencontre au 29/01/23.

Match N° 25112785 ES PARIS XIII 2 / RC PARIS 18.2 D4.C du 15/01/23

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur (RC PARIS 18)

*La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 2 du Racing Club 18 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière) **Transmet à la CDA pour absence à match de l'arbitre officiel.***

SENIORS FEMININES CHAMPIONNAT**Match N° 24602434 CA PARIS 3 / PARIS 13 ATLETICO D1 du 15/01/23.**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : grève des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 28/01/23.

ANCIENS CHAMPIONNAT**Match N° 24552302 CAP NORD / ES 16^{ème} D1 du 15/01/23.**

Courriel de CAP NORD du 13/01/23 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe CAP NORD.

Match N° 24552435 GUYANE FC / HAJDUK VELJKO anciens D2.A du 15/01/23

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur (HAJDUK VELJKO – 1^{er} forfait)

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Hajduk Veliko et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

JEUNES

U 14

Match N° 24612605 PARIS XVII POUCHET/ MACCABI PARIS 2 D2.B du 15/01/23

Lecture de la FMI, match non joué, motif : droit de retrait des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 28/01/23

Match N° 25357743 AF PARIS 18 / CAMILLIENNE COUPE du 26/11/22

Dossier transmis par la Commission de discipline du 10/01/23 qui a infligé une suspension de terrain de 2 matches ferme à l'équipe de l'AF PARIS 18 à domicile à compter du 28/01/23 en dehors du 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissement de Paris ainsi qu'au parc de Bobigny

Rencontres concernées du championnat U14 D1

Match n° 24553447 AF PARIS 18 / PARIS CA du 04/02/23

Match n° 24553456 AF PARIS 18 / PARIS 13 ATLETICO 2 du 11/03/23

La commission demande au club de l'AF Paris 18 de fournir dans les meilleurs délais le terrain de repli pour ces deux matches.

Match n° 24581149 PARIS XI US / NICOLAÏTE CHAILLOT D3.B du 01/04/23

Le stade Maryse Hilsz est réservé par le district pour la finale des challenges U13 et U13F (24 équipes)

La commission fixe la rencontre au 28/01/23.

U16

Match N° 25116809 PARIS XVII POUCHET / PARIS 13 ATLETICO 5 D3.D du 15/01/23

Lecture de la FMI, match non joué, motif : droit de retrait des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 29/01/23.

U18

Match N° 24580877 ANTILLAIS PARIS 19 /TERNES D3.A du 15/01/23

Courriel de ANTILLAIS PARIS 19 du 12/01/23 et de la DJS n'ayant pas de créneau disponible

La commission fixe la rencontre au 19/02/23.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} Appel

Match N° 24552832 ES PARISIENNE / PUC 2 U18 D2 du 15/01/23

DIVERS TOUTES CATEGORIES

Rappel aux clubs :

- HORAIRES OFFICIELS – Article 15.6 du RSG

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

A compter du PV du 13/09/22, la commission accorde en catégorie U16 les coups d'envoi à 11H afin de faciliter au service du BRES de la DJS de la mairie de Paris la programmation des rencontres.

- COULEURS MAILLOTS

Il est demandé de respecter les couleurs déclarées du club sur footclubs surtout en cas de déplacement, car en cas de couleurs approchantes le club recevant peut l'anticiper, la charge lui incombant, sans avoir la surprise de voir arriver l'équipe visiteuse avec des maillots d'une couleur inconnue.

- DEROGATIONS ACCORDEES pour la saison 22/23

**Courriel des ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR du 30/06/2022 demandant une dérogation de terrain stade des fillettes bis classé T6, pour les seniors D1. A titre exceptionnel, la commission donne son accord sur la saison 2022/2023 afin de permettre au club des enfants de la Goutte d'Or d'introduire un dossier auprès de la commission des terrains pour un classement T5. (PV du 06/09/22)*

La commission demande au club pétitionnaire de transmettre les avancées de la demande en cours.

** Courriel de la CAMILLIENNE du 01/09/2022 demande une dérogation terrain stade Léo Lagrange pour les seniors D1 et D2. La commission donne son accord sur la saison 2022/2023 pour que les deux équipes séniors puissent jouer le dimanche après-midi sur ce terrain, 64 boulevard Poniatowski 75012 Paris. En ce qui concerne l'équipe séniors évoluant en D1, cette dérogation est la dernière si aucun dossier de classement n'est déposé à la commission des terrains. (PV du 06/09/22).*

**Courriel de la CAMILLIENNE du 12/09/2022 demandant une dérogation éclairage du stade Léo Lagrange en seniors D1 pour la saison 22/23. La commission accordera la dérogation pour cette saison sur présentation du dossier introduit auprès de la commission des terrains demandant le classement de l'éclairage (cf PV du 06/09/22 concernant le terrain proprement dit) (PV du 13/09/22)*

**Pour faire suite à la décision de la COC du 13/09/22 concernant la demande de dérogation de l'éclairage du stade Léo Lagrange. Transmission du courriel de la CAMILLIENNE à la DJS du 16/09/22 demandant la classification du stade Léo Lagrange ainsi que de son éclairage. La commission accorde la dérogation dans l'attente de la réponse des services de la ville de Paris ainsi que de la commission des terrains. (PV du 20/09/22)*

**Courriel de CAMILLIENNE du 06/10/22 nous communiquant le courriel adressé à la DJS concernant la demande de classification du terrain et de l'éclairage du stade Léo LAGRANGE. La commission en prend bonne note et demande au club résident de suivre ce dossier devant la commission régionale des terrains de la LPIFF. (PV du 11/10/22)*

La commission demande au club pétitionnaire de transmettre les avancées des demandes en cours.

**Courriel de l'AS PARIS du 07/09/2022 demandant une dérogation éclairage stade Nelson Mandela en seniors D2 pour la saison 22/23. La commission accordera la dérogation pour cette saison sur présentation du dossier introduit auprès de la commission des terrains demandant le classement de l'éclairage. (PV du 13/09/22)*

Dérogation purgée - Ligue Paris Ile-de-France Saison 2022/2023 C.R.T.I.S. – 18/10/2022

LA-PLAINE-SAINT-DENIS – STADE NELSON MANDELA N° 1 – NNI 93 066 04 01

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 20/10/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 20/10/2022. Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 188 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au **18/10/2023**.

** Courriel de PARIS ALESIA du 26/09/22 demandant une dérogation terrain pour la saison 22/23 terrain actuellement classé T6 afin de jouer ses matches en D1. La commission accorde la dérogation pour la saison 22/23 (PV du 27/09/22)*

** Courriel de Paris 15 AC demandant la dérogation pour le stade Rigoulot Paris 15ème. La commission accorde la dérogation pour le stade Rigoulot pour toutes compétitions et toutes catégories dans l'attente du renouvellement du classement du terrain et de l'éclairage effectué avec retard par la Mairie de Paris. (PV du 06/12/22)*

Dérogation purgée - Ligue Paris Ile-de-France Saison 2022/2023 C.R.T.I.S. - 13/12/2022

PARIS – STADE CHARLES RIGOULOT – NNI 751150301

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 25/10/2022.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 13/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 13/11/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité
- Rapport de visite du 13/12/2022

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date mise à dispo : 21/10/2012 + 10 ans)

Au regard des éléments transmis et vu la spécificité de gestion des terrains synthétiques parisiens, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au **25/10/2032**.

Dérogation purgée - Ligue Paris Ile-de-France Saison 2022/2023 C.R.T.I.S. - 10/01/2023

PARIS – STADE CHARLES RIGOULOT – NNI 751150301

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 23/12/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 16/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 121 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0,45.
- Facteur d'uniformité : 0,77.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au **10/01/2025**.

** Courriel du MACCABI PARIS METROPOLE demandant la dérogation pour le stade Alain MIMOUN Paris 12ème. La commission accorde la dérogation pour le stade Alain MIMOUN pour toutes compétitions et toutes catégories dans l'attente du renouvellement du classement du terrain et de l'éclairage effectué avec retard par la Mairie de Paris. (PV du 06/12/22)*

Dérogation purgée - Ligue Paris Ile-de-France Saison 2022/2023 C.R.T.I.S. - 10/01/2023

PARIS – COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN – NNI 751120501

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 07/10/2022.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 16/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 13/12/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Tests in situ 28/04/2021
- Attestation Administrative de Capacité
- Rapport de visite du 19/03/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au **07/10/2032**.

** Courriel de l'ES 16ème du 10/01/23 demandant une dérogation pour la saison 22/23 concernant l'éclairage du terrain n°5 de l'Hippodrome d'Auteuil Parc de Puteaux dans l'attente d'un classement officiel de l'installation. La commission donne la dérogation et attend le retour du dossier de classement de la commission des terrains de la ligue. (PV du 10/01/23)*

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

FC SOLITAIRES (PV du 15/11/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 15/11/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U18 D2

CFFP (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP (PV du 22/11/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22)

U16 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP2 (PV du 06/12/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)

ESC Paris 20^{ème} (PV du 22/11/22)

ESC Paris XV (PV du 29/11/22)

U14 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP 2 (PV du 22/11/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)

AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)

ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage effectué le 17/01/23
1/2 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U20

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 U18

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage effectué le 13/12/22
1/4 de finale le 05/03/23 – tirage le 07/02/23
1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 SENIORS Féminines

1^{er} tour le 19/11/22 (**date butoir le 04/02/23**)
1/4 de finale le 04/03/23 – tirage le 07/02/23
1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 U16

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage effectué le 13/12/22
1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23
1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 U14

1/8 de finale le 07/01/23 (**date butoir le 04/02/23**)
1/4 de finale le 18/02/23 – tirage effectué le 17/01/23
1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 SENIORS Amitié

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage effectué le 17/01/23
1/2 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE CDM

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage effectué le 20/12/22
1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 Anciens

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage effectué le 20/12/22
1/4 de finale le 05/03/23 – tirage le 07/02/23
1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/4 de finale le 28/01/23 – tirage effectué le 17/01/23
1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 U16 Amitié

2^{ème} tour le 29/01/23 – tirage effectué le 13/12/22
1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23
1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 U14 Amitié

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage effectué le 17/01/23
1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.